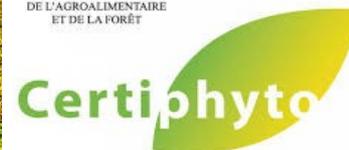




La Côte Saint-André
Enseignement agricole public

CFPPA-UFA
Centre de Formation Professionnelle et de
Promotion Agricole
57 avenue Charles de Gaulle - BP 83
38261 LA COTE ST ANDRE Cedex
Siret : 193 818 192 00026
Numéro d'activité : 82.38.P000838
Tél : 04 74 20 44 66
Courriel : cfppa.cote-st-andre@educagri.fr
Site internet : www.formagri38.fr



Certiphyto

Certificat Individuel pour l'Utilisation des Produits
Phytopharmaceutiques
RNCP Fiche RS5653



SECTEUR PRODUCTION

Objectifs de la formation

Suite aux directives européennes, le plan national Ecophyto a été initié et vise à la diminution de l'utilisation des produits phytosanitaires.

Tout professionnel utilisant ou commercialisant des produits chimiques aussi bien que biologiques (Bouillie bordelaise, Basillus thuringiensis...) doit être titulaire du Certiphyto valide correspondant à l'activité pratiquée.

Nos formations sont accessibles en formation initiale ou en renouvellement (obligatoire tous les 5 ans, sauf pour les agriculteurs (tous les 10 ans)).

La finalité de la formation est d'acquérir des compétences sur :

- > La connaissance des produits phytosanitaires et de leurs usages
- > La réglementation, la prévention des risques pour la santé et l'environnement en matière de produits phytosanitaires
- > La définition de stratégie visant à limiter l'usage des dits produits.

Le Certiphyto est adapté aussi bien aux chefs d'entreprise qu'aux salariés, qu'ils soient : Paysagistes, Arboriculteurs, Maraîchers, Viticulteurs, Vendeurs pour les amateurs et professionnels ou bien Conseillers.

TAUX RÉUSSITE 2023 : 100 %
RÉUSSITE SUR 3 ANS : 100 %

CANDIDATS ACCOMPAGNES :
> 2023 : 74 candidats
> 2022 : 54 candidats
> 2021 : 57 candidats

SATISFACTION 2023 : 8,7/10
SATISFACTION SUR 3 ANS : 8,5/10

DURÉE
> 1 à 4 jours (7h par jour),

EFFECTIF
> Formation à la carte (individuel)
> Groupe de 6 à 12 stagiaires

PROCHAINE SESSION
> Tout au long de l'année, une session de formation tous les 2 mois environ

DÉLAIS D'ACCÈS

> Minimum 7 jours après obtention du financement

CONTACT
> patrick.colin-de-verdiere@educagri.fr
> Auelie.bonnat@educagri.fr

Objectifs professionnels

- > Acquisition des connaissances essentielles à une pratique responsable dans des conditions de sécurité optimales.
- > Santé et sécurité de l'applicateur en espace ouvert au public
- > Définition d'une stratégie visant à limiter l'usage des produits
- > Méthodes alternatives
- > Réglementation, et sécurité environnementale

Organisation de la formation

Le CFPPA organise des formations certiphyto en groupe. Ces derniers sont constitués en fonction du certificat envisagé. Les dates prévisionnels de formation vous seront communiquées sur demande.

La formation est également proposé à partir d'une plateforme numérique. Dans ce cas, la formation individuelle peut avoir lieu en fonction de vos disponibilités en formation encadrée dans notre centre.

Programme de la formation

Le programme est différent selon le certiphyto choisi :

- > Utilisation à titre professionnel dans la catégorie « décideur en entreprise non soumise à agrément »
- > Utilisation à titre professionnel dans la catégorie « décideur en entreprise soumise à agrément »
- > Utilisation à titre professionnel dans la catégorie « opérateur ».
- > Mise en vente, vente des produits phytopharmaceutiques
- > Conseil à l'utilisation des produits phytopharmaceutiques.

Le choix du certificat est réalisé suite à un échange avec le formateur et s'appuie sur votre métier et vos activités professionnelles.

Méthodes et modalités pédagogiques

La formation se déroule en salle informatique avec un poste par apprenant et s'articule autour de guides, vidéos, échanges de pratiques et sorties sur site.

A la fin de votre formation, l'ensemble de la documentation est disponible à chaque stagiaire. Un lien internet permet également de se tenir informé des évolutions réglementaires.

Le CFPPA s'appuie sur les exemples et pratiques des participants afin de construire la progression et de favoriser l'échange.

Les sessions de formation Certiphyto sont encadrées par le formateur référent du CFPPA.

Pré-requis et conditions d'admission

- > Comprendre et lire le français est indispensable pour suivre la formation.
- > Il est également recommandé de posséder une adresse mail personnelle afin de réaliser les démarches nécessaires pour l'obtention du Certiphyto sur le site service-public.fr

Les candidats doivent :

- > Contacter obligatoirement notre établissement.
- > Avoir déposé auprès du CFPPA un dossier de candidature (à télécharger sur notre site web ou à demander toute l'année au cfppa.cote-st-andre@educagri.fr - 04 74 20 44 66) ; votre demande sera enregistrée comme le notifiera l'accusé de réception par retour de mail dans les 5 jours ouvrés.

Un formateur vous contactera afin de définir la formation qui vous est nécessaire, convenir de la date de votre formation et à appréhender votre statut de prise en charge et vos possibilités de financement.

Ces démarches peuvent être engagées tout au long de l'année. Rendez-vous lors de nos journées portes ouvertes.



Infos pour le renouvellement

Le titulaire du certificat doit demander son renouvellement 3 mois au plus tard avant sa date d'expiration. Il est donc nécessaire d'anticiper au maximum et de nous contacter bien en amont de la fin de date de validité du certificat (6 mois à l'avance est recommandé).

Tarifs et conditions financières

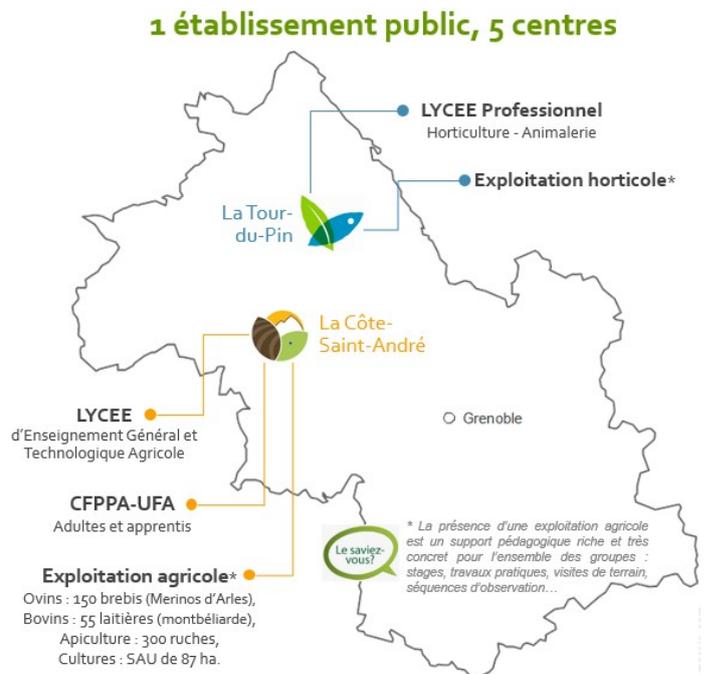
- > 16 euros / heure (tarif voté en CA). Devis transmis dans un délai de 10 jours après entretien et étude de votre parcours individualisé.
- > En fonction du statut du candidat à son entrée en formation, et dans la limite de l'enveloppe de financement, il peut bénéficier d'une prise en charge totale ou partielle du coût pédagogique ainsi que d'une rémunération.
- > Formation éligible au CPF, aux dispositifs de financement région et France Travail, au PTP (projet de transition professionnelle), à Vivéa, à l'AGEFIP...

Obtention du certificat

Il y a 3 modalités d'obtention du Certiphyto :

- > Une formation intégrant un test avec un seuil de réussite
- > Un test seul avec seuil de réussite
- > Un diplôme donnant lieu à une équivalence.

A l'issue de la formation, le CFPPA vous remettra une attestation de réussite vous permettant de faire votre demande de certificat individuel sur le site service-public.fr (service de l'état).



Le CFPPA de La Côte Saint-André, établissement agricole public, vous propose aussi :

- > Baccalauréat Professionnel CGEA Cdte Gestion de l'Entreprise Agricole
- > Le BTS PA Productions Animales
- > Le Brevet Professionnel REA Responsable d'Entreprise Agricole
- > Le Titre Berger-Vacher d'Alpage
- > Le BTSA GPN : "Gestion et Protection de la Nature"
- > La Licence ECPA "Eco-Conseil en Productions Agricoles"
- > Le Titre Apiculteur ou le CS Apiculture
- > Des formations courtes : Certiphyto, CCTROV (ex CAPTAV)...